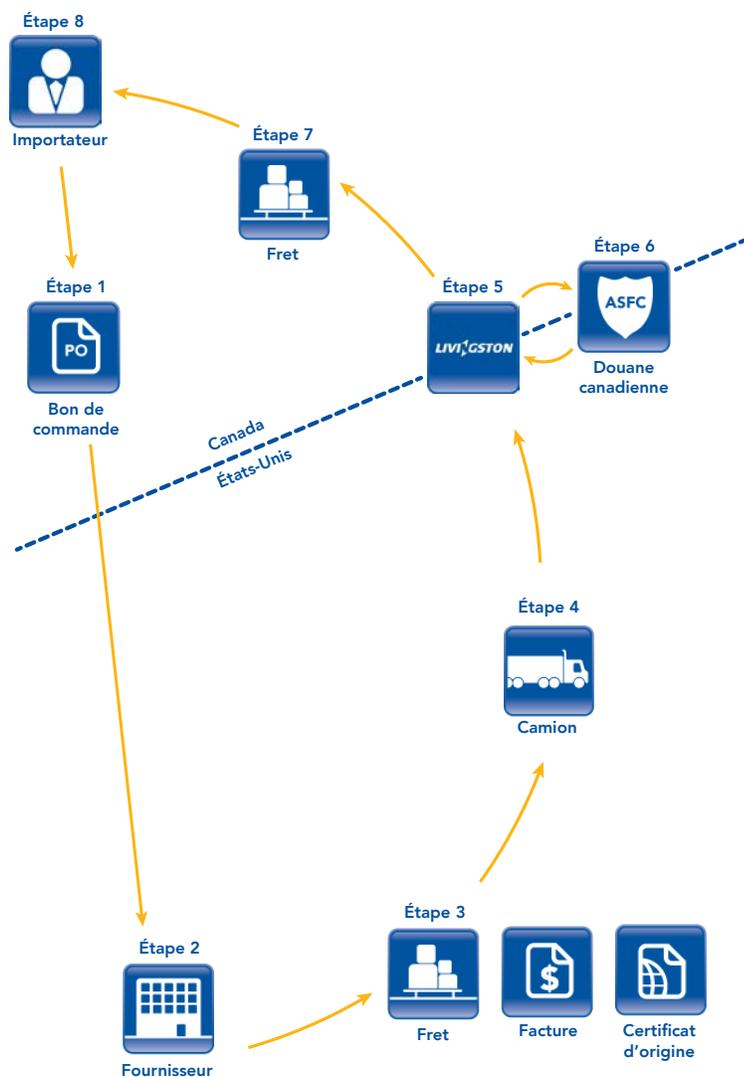


IMPORTATION ET EXPORTATION

IMPORTER AU CANADA RÉSUMÉ DU PROCESSUS

Importer au Canada Résumé du processus



Étape 1. L'importateur émet un bon de commande au fournisseur.

Étape 2. Le fournisseur prépare la commande pour l'expédition et prépare également le reconnaissance, la facture commerciale et tout document justificatif nécessaire.

Étape 3. Le fournisseur remet la facture et les documents justificatifs au transporteur, quand il vient prendre livraison des marchandises. De nombreux importateurs transmettent également les données d'expédition à Livingston.

Étape 4. Si les données d'expédition n'ont pas été transmises à l'avance par voie électronique à Livingston, le transporteur, le fournisseur ou l'importateur nous enverra les documents de douane bien avant l'arrivée à la frontière.

Étape 5. Avant l'arrivée, Livingston prépare la déclaration en douane B3 en votre nom et la transmet par voie électronique à l'Agence des services frontaliers du Canada.

Étape 6. Quand vos marchandises arrivent à la frontière, l'Agence des services frontaliers du Canada décide d'accorder la mainlevée ou d'inspecter les marchandises.

Étape 7. Après l'octroi de la mainlevée par la douane, le transporteur vous livre les marchandises.

Étape 8. À la réception, vous vérifiez si les quantités et les marchandises correspondent exactement à ce qui figure sur la facture de votre fournisseur et sur la déclaration en douane.

Contactez Livingston

Vous avez des questions ou besoin d'aide avec vos expéditions ? Contactez votre directeur de compte, écrivez-nous à : simplifier@livingstonintl.com ou nous donner un appel au **1-800-837-1063**